

République Française

Département du Bas-Rhin

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2025

Délibération n° 2025-35

Président : Dominique MULLER

Nombre de conseillers communautaires : 63

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 62

Présents : 42 jusqu'au point 2025-28, 44 à partir du point 2025-29

Pouvoirs : 13

Absents : 6 jusqu'au point 2025-28, 4 à partir du point 2025-29

Absente excusée : 1

Date de convocation du Conseil Communautaire : 4 avril 2025

Secrétaire de Séance élu : Mme Béatrice LORENTZ

* * * * *

FINANCES

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS POUR 2025.

Rapporteur : Denis HITTINGER, Vice-Président.

Les différents budgets ont été présentés aux membres de la Commission Finances-RH en séance du 25 mars 2025. L'analyse des propositions budgétaires figure en pièce jointe à la présente délibération (annexe N).

Les projets de budgets sont annexés à la présente délibération (annexes A, D, F, H, J, K, L et M) et leur synthèse figure en annexe E. Ils avaient déjà été diffusés aux Conseillers le

28 mars 2025, en référence à l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis cette date, l'Etat a notifié les attributions de DGF pour 2025. En l'absence de notification, nous avons inscrit dans le projet de budget les montants correspondants aux attributions 2024. Maintenant que la publication est faite, il faut tenir compte des montants effectifs. Pour notre ComCom, ils sont globalement en croissance de 15 680 €.

Article	Montant inscrit au 27 mars 2024	Montant à recevoir	Différence
741124 DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	357 270 €	427 090 €	69 820 €
741126 DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	1 494 910 €	1 440 770 €	-54 140 €
TOTAUX	1 852 180 €	1 867 860 €	15 680 €

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition de la Commission RH-Finances en date du 25 mars 2025,

Sur proposition du Bureau,

Sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie de Transport en date du 12 mars 2025

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) de voter le budget principal et les budgets additionnels tels qu'ils sont proposés et synthétisés dans les tableaux annexés, mais moyennant les modifications liées à l'attribution effective de DGF,
- b) de confirmer les subventions :
 - ❖ au profit de l'Office de tourisme et du commerce du Pays de Saverne pour un montant prévisionnel de 610 000 euros,
 - ❖ au profit de l'association RAJ pour 180 000 euros,
 - ❖ au profit de la crèche parentale Les Bambins pour 70 000 euros,
 - ❖ 5 000 € au profit du PETR pour les aides à l'achat de vélos à assistance électrique,

- c) de voter le produit attendu de la Taxe GEMAPI à 420 984 euros,
- d) de prendre acte du montant prévisionnel à verser par le budget principal au budget annexe Régie Transport pour couvrir le déficit de celui-ci, qui est prévu pour 270 257 euros,
- e) de prendre acte du montant prévisionnel à verser par le budget principal au budget annexe du Centre Nautique pour couvrir le déficit de celui-ci, qui est prévu pour 1 818 168 euros,
- f) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,**

Saverne, le 14 avril 2025

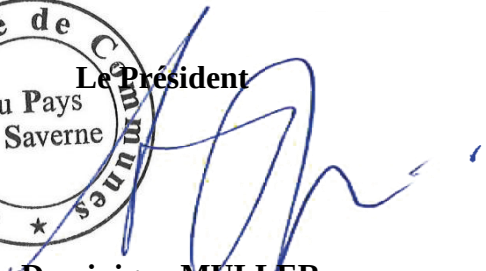
Le Secrétaire de séance



M. Béatrice LORENTZ



Le Président



Dominique MULLER